



ÉCOLE MOISSON-D'ARTS, LA CHANTERELLE,  
NOTRE-DU-SOUIRE ET RIOU

## Assemblée publique

Date : Lundi 17 juin 2024  
Heure : 19 h  
Endroit : École Notre-Dame-du-Sourire

SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
1. <b>Mot de bienvenue, ouverture de l'assemblée et vérification du quorum</b>	<p>Mme Émilie Benoît et Mme Catherine Fitzback souhaitent la bienvenue aux membres et font la vérification du quorum.</p> <p>Absent : Jean Laplante</p>	
2. <b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	<p>Mme Émilie fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande si des ajouts sont nécessaires. Mme Catherine a ajouté un point sur l'ordre du jour en lien avec l'ouverture des services de garde.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR Véronique Santerre</b> <b>QUE</b> l'ordre du jour soit adopté tel quel.</p> <p><b>La proposition est adoptée à l'unanimité.</b></p>	
3. <b>Lecture et adoption de procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 mai 2024</b>	<p>Mme Émilie fait un survol du dernier procès-verbal.</p> <p><b>IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Pier Sirois</b> <b>QUE</b> le procès-verbal de la réunion du 13 mai 2024 soit approuvé tel quel.</p> <p><b>La proposition est adoptée à l'unanimité.</b></p>	



SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
	<p>Considérant que la répartition des ressources financières s'établit à partir de l'effectif scolaire de l'année précédente, soit celle du 30 septembre 2023, cela, selon la recommandation du comité de répartition des ressources (CRR);</p> <p>Considérant que conformément à l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, selon la disponibilité d'utilisation permise par le Ministère, et si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 en fait la recommandation et que le conseil d'administration du centre de services scolaire y donne suite;</p> <p>Considérant que conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;</p> <p>Il est proposé que</p> <p>Le conseil d'établissement adopte le budget de l'École Moisson d'Arts, La Chanterelle, Notre-Dame-du-Sourire et Riou au montant de <u>402 160 \$</u> établi comme suit :</p> <p>Total des mesures dédiées, protégées et décentralisées (unité 5**) : <u>364 034\$</u></p> <p>Total du budget de base décentralisé (unité 6**) : <u>38 126\$</u></p> <p>et qu'il soit soumis au centre de services scolaire pour approbation conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, étant entendu que ce budget pourra être rajusté des surplus budgétaires de l'école, selon l'utilisation disponible et permise par le Ministère, s'il y a lieu, ou selon toute modification apportée par le Ministère et/ou tout apport financier additionnel dans le courant de l'année scolaire.</p> <p><b>La proposition est adoptée à l'unanimité.</b></p>	







SUJET À DISCUTER	DISCUSSION ET ORIENTATION	SUIVI À DONNER
<p><b>c. Suivi budget conseil d'établissement</b></p>	<p>M. Ndjembi demande si c'est possible de changer le fond pour que les photos soient différentes. En discutant avec les autres membres, nous mentionnons que Mme Panos n'utilise plus de décor et prend les photos dans des endroits différents dans l'école.</p> <p>Mme Nancy mentionne que c'est plus intéressant pour les parents de prendre les photos de finissant et les photos d'école puisque le coût est moindre.</p> <p>Nous convenons de garder Mme Cynthia Panos comme photographe pour l'an prochain.</p> <p>Comme discuté lors de la dernière rencontre, Mme Fitzback nous demande si nous avons des suggestions pour l'utilisation du budget restant pour le conseil d'établissement. Mme Nancy propose un guide pour les devoirs et leçons qui pourrait être remis aux élèves de 1<sup>re</sup> année qui les suivra pour tout leur parcours.</p> <p>Par manque de temps cette année, nous irons avec l'achat de livres en fonction de différents besoins. Nous demanderons des suggestions à Mme Sylvie Lavertue et Mme Karine Rioux.</p>	
<p><b>6. Rapport des responsables</b></p> <p><b>a. Enseignants</b></p>	<p><u>Moisson-d'Arts :</u>  Examens ministériels  Spectacle de musique qui a eu lieu vendredi passé  2<sup>e</sup> année : sortie à l'ÉMAC et au cinéma  Sortie à l'hydromellerie à St-Paul-de-la-Croix  4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année : Sortie au Fort Ingall  1<sup>re</sup> année : Camp Vive la Joie  Préscolaire : Sortie à la piscine et gymnastique à Trois-Pistoles</p> <p><u>La Chanterelle :</u>  12 juin : Parc Kiskotuk marche de 3km pour toute l'école  14 juin : Sortie à Trois Pistoles avec les finissants  Dernière semaine : Olympiades, canon à mousse, spectacle de musique, sortie au camp Vive la Joie, sortie à Rimouski (île de moussaillon et sous-marin Onondaga).</p>	

